

DÉSAMIANTAGE - DÉPLOMBAGE DÉPOLLUTION - DÉCONSTRUCTION

Europ Amiante

DÉSAMIANTAGE À BORD DES NAVIRES

OPÉRATEURS QUALIFIÉS
FORMÉS SS3



DISPONIBLE 7J/7 - 24/24

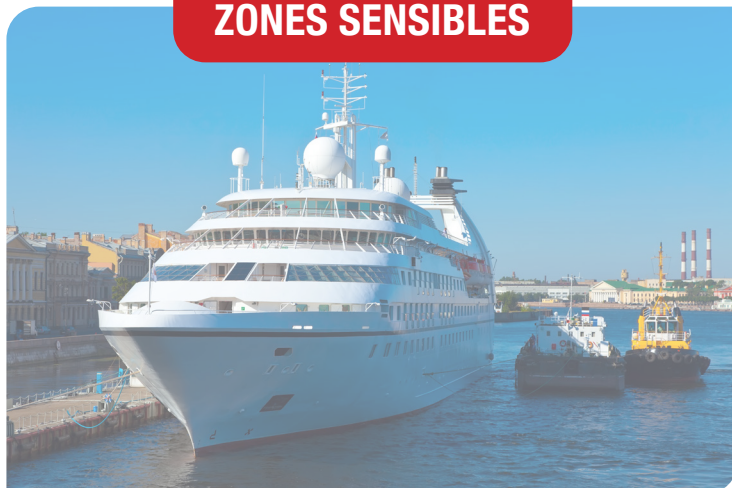


15 ANS D'EXPÉRIENCE

CERTIFICATION QUALIBAT



INTERNATIONAL /
ZONES SENSIBLES



Entreprise
engagée



Transparence



Couverture
géographique



Indépendance
des moyens



Savoir-faire
et expertise



À quai /
à flot



Secret
défense

L'arrêté du 19 juin 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottantes stipule que le donneur d'ordre, **le maître d'ouvrage ou le propriétaire de navires**, bateaux, engins flottants et autres constructions flottantes **doit faire rechercher la présence d'amiante** préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante. Cette obligation vise également à permettre au donneur d'ordre de réaliser le marquage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante. » Source : legifrance.gouv.fr



EuropAmiante

POURQUOI NOUS CHOISIR ?



**UNE ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE 7J/7,
24H/24 ET FLEXIBLE**



OPÉRATEURS AUTONOMES



**ÉQUIPE LOGISTIQUE
ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**



**INTERVENTION À QUAI, EN
NAVIGATION OU EN CHANTIER NAVAL**



**INTERVENTION DANS LES EAUX
DU MONDE ENTIER**



**UN SUIVI EN TEMPS RÉEL
DU CHANTIER DISPONIBLE**



SIÈGE SOCIAL :

220 chemin de crécy - 77100 Mareuil-lès-Meaux
Tél : 01 60 01 25 25 - Fax : 01 55 04 94 22

navires@europamiente.com

WWW.EUROPAMIANTE.FR

EuropAmiante

Jean-Emmanuel DEVIENNE

0033 (0)6 09 62 42 00

jed@dacso.fr

jed@europamiente.com

220 Chemin de Crécy
77100 MAREUIL-LES-MEAUX
Tél : 01 60 01 25 25

EUROPAMIANTE.FR

